

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Fonctionnement :

L'accueil de loisirs est ouvert de 7 h 30 à 18 h 30.

- accueil du matin : entre 7 h 30 et 9 h 00
- accueil de l'après-midi : entre 13 h 30 et 14 h 00
- accueil du soir : entre 17 h et 18 h 30

Pour les enfants inscrits en demi-journées : les départs seront autorisés entre 12h 00 et 12 h 15.

Il est impératif que les heures d'accueil et de départ soient respectées.

Dans le cas où les parents ne se présenteraient pas après l'heure de fermeture de l'établissement, la responsable serait dans l'obligation de le signaler aux autorités judiciaires auxquelles leur enfant serait éventuellement confié.

Les enfants ne sont rendus qu'aux personnes qui les ont confiés ou à des personnes majeures autorisées, mentionnées lors de l'admission. Toute personne devra être munie d'une pièce d'identité.

Aucun mineur ne sera autorisé à quitter seul l'accueil de loisirs.

Les parents accompagnent leurs enfants jusqu'au lieu d'accueil, auprès de l'animateur.

Les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent être accueillis dans la mesure où leur handicap est compatible avec la vie en collectivité. Un protocole d'accueil individualisé (PAI) sera alors signé avec la famille.

La collation du matin, le repas de midi et le goûter sont compris dans le prix de journée. Les denrées alimentaires personnelles sont **interdites**.

Article 2 : Inscriptions :

La capacité d'accueil du centre maternel est de 50 enfants ; la capacité d'accueil du centre primaire est de 50 enfants.

Sont prioritaires les familles résidant sur la commune de Pollestres, les enfants dont les parents travaillent sur la commune et en fonction des places restantes les extérieurs.

Dérogation : sur demande écrite aux grands parents ayant la garde durant les vacances.

Lors des séjours, le nombre de place étant limitée l'inscription devra se faire dès que possible.

Le programme des activités peut subir des modifications.

Toutes modifications de la situation familiale (adresse, téléphone, ou autre) doivent être signalées au responsable de l'ALE.

Article 3 : Paiement :

Il doit obligatoirement être effectué au moment de l'inscription. Il rend la réservation définitive. Le paiement est attesté par l'émission d'un reçu. Toute réservation annulée au-delà d'un délai de 10 jours avant la date d'échéance ne sera pas remboursée

Article 4 : Absences et cas particuliers : report ou remboursement

Pour les vacances scolaires, les journées d'absences pour maladie ou raison grave supérieures à 2 jours ouvrables consécutifs seront remboursées à partir du 3^{ème} jour, **sur présentation d'un certificat médical**.

Pour tout autres raisons, il n'y aura **pas de remboursement ni report**.

Article 5 : Assurance :

Fournir une attestation d'assurance extrascolaire au moment de l'inscription.

Article 6 : consignes de sécurité :

1° PREVENTION

Le responsable pédagogique pourra convoquer les parents sur le comportement d'un enfant susceptible de déranger le bon déroulement du centre.

2° LE PORT DU CASQUE est obligatoire dans le cadre des balades en vélo ou trottinette.

3° PRISE DE MEDICAMENTS ET CONDITIONS D'HYGIENE

Aucun médicament ne sera administré sur le Centre (sauf en cas de PAI).

Les parents seront avertis dès que l'enfant présente des symptômes suspects (fièvre, fatigue...).

4° OBJETS PERSONNELS

Tout objet personnel est interdit et sera confisqué : Objet de valeur, argent, bijoux, portable, jeux électroniques...etc. En cas de perte ou de vol, la municipalité décline toute responsabilité.

5° SOINS D'URGENCE

L'autorisation de soin d'urgence devra être obligatoirement signée afin que le responsable puisse prendre toutes les mesures

Article 7 : Sac à dos :

Les vêtements sont marqués au nom de l'enfant.

Pour les enfants de 30 mois à 5 ans : Vêtements de rechange, doudou et ou sucette.

Pour les enfants de plus de 6 ans : Vêtements et chaussures appropriés en fonction des activités (voir programme). Paire de baskets obligatoires.



ACCUEIL DE LOISIRS

EXTRA SCOLAIRE

(ALE)

Maternel et Primaire

ACCUEIL DE LOISIRS

Siège : Hôtel de Ville
Avenue Pablo Casals
66450 Pollestres

☎ 04-68-54-51-11

📞 06-22-68-12-92

Adresse électronique : alsh@pollestres.com

Site : www.pollestres.com